

## RAPPORT SUR LES ACCIDENTS – ROUTE 155, LA TUQUE

Période des relevés d'accidents disponibles : du 1 <sup>er</sup> décembre 1998 au 30 novembre 2003 (cinq ans).									
Section de route	Localisation	Taux d'accidents de la section de route actuelle ( TA )	Taux critique de la section de route actuelle ( Tc )	TA / Tc	Taux d'accidents moyen prévisible à la nouvelle intersection en T	Nombre d'accidents			
						Graves	Blessés légers	Dommages matériels seulement	Total
155-03-191	Future intersection chaînage 5 + 690 à 6 + 190 (500 mètres)	0,61	1,86	0,33 (non épuré)	0,58	0	0	2	2
155-03-211	Future intersection  Chaînage 0+860 à 1+360 (500 mètres)	5,94	2,08	2,86 (non épuré)	0,58	0	3	10	13
155-03-191 et 155-03-211	Route 155 actuelle Chaînage 5+950 à 1+110 (10 kilomètres)	n/d Voir note 1	n/d Voir note 1	n/d Voir note 1	n/a	9	66	503	578

## RAPPORT SUR LES ACCIDENTS – ROUTE 155, LA TUQUE (suite)

Période des relevés d'accidents disponibles : du 1 <sup>er</sup> décembre 1998 au 30 novembre 2003 (cinq ans).			
Section de route	Localisation	Accidents survenus à l'intérieur d'un périmètre de 100 mètres des intersections	
		Nombre d'accidents	Proportion des accidents
155-03-191 et 155-03-211	Chaînage (5+950) à (1+110) (10 kilomètres)	360	62 %

Note 1 : Ne peut être calculé en milieu urbain de façon fiable en raison de la disparité des données de débits journaliers moyens annuels (DJMA) sur une telle longueur (10 km) et en raison d'un manque de données pour des milieux comparables (taux moyen).

Note 2 : Lorsque l'information était spécifiée.

Préparé par Jean-François Stringer, ing.  
Ministère des Transports du Québec  
Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec  
Service des inventaires et du Plan  
Le 28 avril 2004.

Source pour le nombre et la localisation des accidents : *Diagnostic de sécurité routière* (DSR) du ministère des Transports.

## RAPPORT SUR LES ACCIDENTS – ROUTE 155, LA TUQUE (suite)

Proportion des accidents selon le code d'impact	Nombre d'accidents selon le code d'impact	Code d'impact <sup>1</sup>
2 %	12	1
2 %	12	2
19 %	112	3
4 %	24	4
1 %	3	5
1 %	6	6
1 %	8	7
1 %	8	8
18 %	106	9
2 %	9	10
1 %	5	11
2 %	13	12
2 %	12	14
1 %	5	15
1 %	7	16
8 %	48	88
31 %	179	99
2 %	9	Non précisé
<b>100 %</b>	<b>578</b>	<b>Total</b>

Préparé par Jean-François Stringer, ing.  
 Ministère des Transports du Québec  
 Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec  
 Service des inventaires et du Plan  
 Le 28 avril 2004.

Source pour le nombre d'accidents : *Diagnostic de sécurité routière* (DSR) du ministère des Transports.  
 1. Voir liste jointe pour la signification des codes.

## DÉTAILS DES CODES D'IMPACT

CODE	DÉTAILS
1	Les deux véhicules se dirigent dans le même sens : l'impact se produit lorsque celui circulant du côté gauche effectue un virage vers sa droite pour s'engager dans une direction différente.
2	Les deux véhicules se dirigent dans le même sens : l'impact se produit lorsque l'un frôle l'autre en le dépassant par la gauche ou en changeant de voie de gauche à droite.
3	Les deux véhicules se dirigent dans le même sens : l'impact se produit lorsque l'un s'approche de l'autre en venant par l'arrière.
4	Les deux véhicules se dirigent dans les sens inverses : l'impact se produit lorsque l'un des deux effectue un virage vers sa gauche pour s'engager dans une direction différente.
5	Les deux véhicules se dirigent l'un vers l'autre dans des directions qui se croisent : l'impact se produit lorsque celui venant du côté gauche effectue un virage vers sa gauche pour s'engager sur la même chaussée et dans le même sens que l'autre véhicule.
6	Les deux véhicules se dirigent l'un vers l'autre dans des directions qui se croisent : l'impact se produit lorsque celui venant du côté droit effectue un virage vers sa droite pour s'engager sur la même chaussée et dans le même sens que l'autre véhicule.
7	Les deux véhicules se dirigent dans le même sens : l'impact se produit lorsque celui circulant à droite effectue un virage vers sa gauche.
8	Les deux véhicules se dirigent dans le même sens: l'impact se produit lorsque l'un frôle l'autre en le dépassant par la droite où en changeant de voie de droite à gauche.
9	Les deux véhicules se dirigent l'un vers l'autre dans des directions qui se croisent : l'impact se produit lorsque les deux véhicules s'engagent dans l'intersection sans changer de direction.
10	Les deux véhicules se dirigent dans des sens inverses : l'impact se produit lorsque l'un s'approche de l'autre en venant de l'avant (collision frontale).
11	Les deux véhicules se dirigent l'un vers l'autre dans des directions qui se croisent : l'impact se produit lorsque celui venant du côté gauche effectue un virage vers sa droite pour s'engager sur la même chaussée et en sens inverse de l'autre véhicule.
12	Les deux véhicules se dirigent l'un vers l'autre dans des directions qui se croisent : l'impact se produit lorsque celui venant du côté droit effectue un virage vers sa gauche pour s'engager sur la même chaussée et en sens inverse de l'autre véhicule.
14	Les deux véhicules circulent côte à côte et effectuent simultanément un virage à droite : l'impact se produit lorsque les deux véhicules se touchent.
15	Véhicule seul quittant la chaussée vers la gauche.
16	Véhicule seul quittant la chaussée vers la droite.
88	Accident impliquant un seul véhicule dont le code d'impact est différent des codes 15 ou 16.
99	Accident impliquant un seul véhicule dont le code d'impact est différent des codes 01 à 14 ou lorsque l'un des deux véhicules impliqués dans l'accident est un véhicule stationné.